



TITRE PROFESSIONNEL CONDUCTEUR DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR PORTEUR

ASPHALTE FORMATION – SAS - au capital de 1 500€

Siège : RD160 Sainte-Florence – 85140 ESSARTS EN BOCAGE - Siret n° 912 944 006 00010
Numéro de déclaration d'activité sous le numéro 52850250785 auprès de la préfecture du Pays de la Loire.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

PROGRAMME

*Ce programme intègre la formation marchandises dangereuses (ADR)
de 21 heures*

COMPÉTENCE 1

Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises

COMPÉTENCE 2

Conduire et manœuvrer en sécurité, de manière écologique et économique, un porteur d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer des marchandises

COMPÉTENCE 3

Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise

COMPÉTENCE 4

Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule

COMPÉTENCE 5

Prévenir les risques et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation

COMPÉTENCE 6

Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure

COMPÉTENCES TRANSVERSALES ATTENDUES

Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi,
Mettre en œuvre une démarche de prévention des risques et de sécurité,
Se doter d'un savoir être représentatif de l'entreprise face aux clients

SESSIONS D'EXAMEN

Examens anticipés entre la 175ème et la 280ème heure de formation
ETG (code de la route)
Prise en charge du véhicule hors circulation (plateau)
Circulation

Examens finaux à l'issue des 399 heures de formation
Mises en situations professionnelles

Date(s) de notre prochaine formation :
Nous contacter



20
Bénéficiaires
En 2024



98%
de
satisfaction



100%
de réussite
aux examens

L'insertion des jeunes après une formation par la voie professionnelle :
Le dispositif InserJeunes présente différents indicateurs pour toutes les formations professionnelles du CAP au BTS. Il a pour finalité de mieux informer les jeunes et fournir des outils de pilotage aux acteurs de la voie professionnelle.
Consultez le site : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>



Objectifs :

Réaliser en sécurité un transport routier de marchandise avec un porteur d'une masse en charge maximale admissible de 3.5 tonnes de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise

Durée : 434 heures (dont 35h de session d'examen)

Sanction de la formation : Titre professionnel conducteur
Du transport routier de marchandise sur porteur et carte
De qualification conducteur
Certificat ADR -formation de base-
Niveau de sortie : 3

Public visé : Tout conducteur / trice

Modalité d'admission : Test de positionnement

Prérequis : Être âgé de 18 ans et titulaire du permis B

Animation : Formateur /rice-s qualifiés

Délai d'accès : entre 3 et 6 mois

Moyen(s) pédagogique(s) :

Une salle équipée en multimédia / Tableau / Paper board / Livrets bénéficiaires / Tablettes numériques
Camion de formation

Méthode pédagogique et technique :

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
(En présentiel, alternance de séances en face à face, Etude de cas, mise en situation professionnelle, cas pratique)

Modalité de suivi :

Evaluation formative en continue avec commentaire, évaluation théorique et pratique avec une feuille de présence journalière

Session d'examen :

Examens anticipés entre la 175ème et la 280ème heure de formation : ETG (code de la route) – Prise en charge du véhicule hors circulation (plateau) – Circulation

Examens finaux à l'issue des 399 heures de formation : Mises en situations professionnelles

Dans tous les cas, le candidat conserve le résultat favorable obtenu au questionnaire professionnel correspondant à l'épreuve théorique générale (ETG), qui reste valable pour l'éventuelle session suivante.

En cas d'échec au titre de conducteur du transport routier de marchandises sur porteur lors de la première session, le candidat conserve pour une présentation à une deuxième session le bénéfice des épreuves réussies lors de la première session dans les conditions suivantes :

Pendant un an, à compter du dernier jour de la première session, les résultats

- de la mise en situation professionnelle n°1, temps 1 ;
- de la mise en situation professionnelle n°1, temps 2.

Pendant trois mois, à compter du dernier jour de la première session

- le résultat global des épreuves de la mise en situation professionnelle n° 2 et de l'entretien technique.

Lors de la deuxième session, le candidat passe les épreuves non réussies en première session et les épreuves dont il ne conserve pas le bénéfice ainsi que l'entretien final.

En cas d'échec à une deuxième session, le candidat titulaire de la catégorie C du permis de conduire (ayant été obtenu avant la présentation à la première session) peut se présenter à une troisième session d'examen après un délai d'un an à compter du dernier jour de la première session d'examen. Dans le cadre d'une présentation à une troisième session, le candidat ne conserve pas le bénéfice des épreuves réussies précédemment. Il passe la totalité des épreuves prévues au référentiel d'évaluation à l'exception du questionnaire professionnel (ETG).

Le candidat n'ayant pas obtenu la validation du titre professionnel ne garde pas le bénéfice de la réussite à tout ou partie des épreuves relatives à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité et sur la réduction de l'incidence de sa conduite sur l'environnement (temps 1) et à la conduite hors circulation (temps 2) pour se présenter à l'une des catégories du permis de conduire

Pour toutes questions, informations complémentaires

Nous contacter

Site internet : <https://asphalte-formation.com>

E-mail : contact.asphalteformation@jetransporte.com ou par téléphone 06 03 43 12 91 Site Internet: <https://asphalte-formation.com/>

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter notre référente Handicap par mail, angelique.lebreton@jetransporte.com ou par téléphone au 06 03 43 12 91 afin d'étudier les possibilités de suivre la formation.



Et après ?

A l'issue de la formation, plusieurs portes sont ouvertes pour le/la titulaire de ce titre professionnel, vous pourrez :

Accepter un poste au sein de
l'entreprise qui porte avec le
financier la formation

ou

Continuer la formation :

Titre professionnel Conducteur routier
de marchandise sur tous véhicules

Permis CE

Titre professionnel en transport de
voyageurs

ou

Formations
complémentaires
TAV, Biosécurité, ...



Pour vous orienter autrement, vous pourrez faire appel à un conseiller/re en
Evolution professionnel (CEP) proche de chez vous. Pour plus d'informations,
cliquez ici <https://www.infocep.fr/>

